

PROJET d' AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

ORIENTATION D'AMENAGEMENT "Les Sérondes"

Vu pour être annexé
à la délibération du Conseil
Municipal du 21 décembre 2012



Le Maire,

[Signature]
P. RIAUZÉ

Orientation d'aménagement sur le secteur des "Sérondes"

Situation

Le secteur des " Sérondes " est situé dans le bourg de LYE au Nord-Est. Il est constitué d'un plateau , encadré par trois routes, l'une départementale 33a se dirigeant vers Meusnes, l'autre étant la rue de Perche et la troisième la voie communale "des Morgets à Lucieux" qui ferme le triangle.

Au plan zonage du PLU il est encadré par le zonage U du bourg au long des trois rues et par la zone agricole A dans la pointe Est du triangle. Le secteur a été classé en zone 1 AU et 2 AU.

Objectif

L'orientation d'aménagement concerne la totalité des deux zones 1AU et 2AU. Cependant l'objectif de la Municipalité est d'aménager la zone 1AU en un plusieurs permis d'aménager, et suivant le rythme de la construction des habitations ouvrir ensuite la zone 2AU par modification du PLU pour continuer l'aménagement.

Principe d'aménagement

Le principe d'aménagement retenu a pour but de protéger cet espace privilégié du territoire de la commune et notamment les vues qu'il dégage et qu'il intercepte.

Un axe principal sera créé permettant de rejoindre la route de Lucieux et la route de Selles, permettant d'intégrer ce nouveau quartier au tissu urbain immédiat. Quelques voies secondaires, plus petites par leur emprise, permettront de desservir des espaces plus isolés.

Par ailleurs, l'aménagement des "Sérondes" s'appuie pour une grande partie sur le développement des liaisons dites « douces » (piétons et cycles) qui seront ici privilégiées et mises en valeur : le sentier rural existant qui traverse actuellement la zone 1AU sera conservé et mis en valeur, et constituera la colonne vertébrale de cette première tranche d'aménagement du quartier dont la commune a déjà commencé l'étude. De plus le nouveau quartier sera relié par de multiples points au bourg, incitant ainsi l'utilisation de ces mode de déplacements plus « durables » pour les nouveaux habitants lors des déplacements scolaires, ou pour accéder aux commerces et services du bourg.

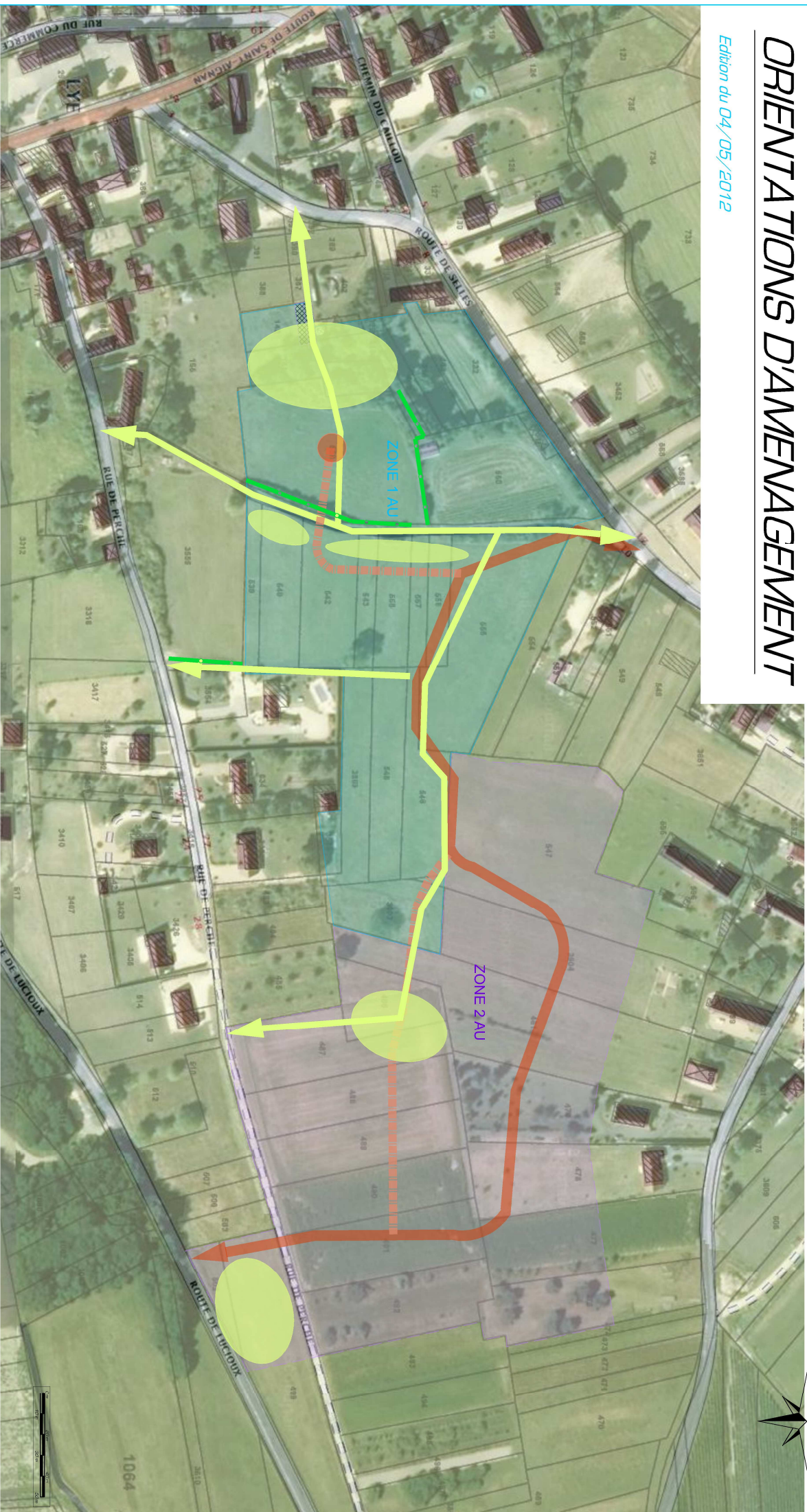
Une attention particulière sera également donnée à la protection du caractère rural de ce paysage : pour cela, les espaces communs seront arborés, les éléments de paysages remarquables tels que les haies seront conservées ou remplacées. Dans cet esprit, l'espace boisé situé à l'extrême Ouest de la zone 1AU sera conservé par la commune et préservé de toute urbanisation, permettant ainsi de conserver le masque qu'il génère actuellement depuis le plateau des Hauts-Georgets.

LYE (Indre)

"Les Sérondes"

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Edition du 04/05/2012



Légende

- Liaisons douces
- Haies à préserver ou à planter
- Voie principale
- Voie secondaire
- Espaces communs paysagés à préserver ou à aménager